Convention du 2 octobre 1947 Internationale des Télécommunications

Type	Traité et accord international
Catégorie	Accords multilatéraux
Nature	Convention
Organisation	UIT
Date du texte	2 octobre 1947
Exécutoire en droit interne	1 janvier 1949
État	Texte abrogé
Thématiques	Poste et télécommunication ; Nouvelles technologies et télécommunications ; Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tai/convention/1947/10-02-tai2l022054@1954.08.03

Notes

[1]

LEGIMONACO
www.legimonaco.mc

Notes

Notes de la rédaction

1. ^ [p.1] La présente convention, signée à Atlantic-City le 2 octobre 1947, a été rendue exécutoire par l'ordonnance n° 3.744 du 25 août 1948. - NDLR.